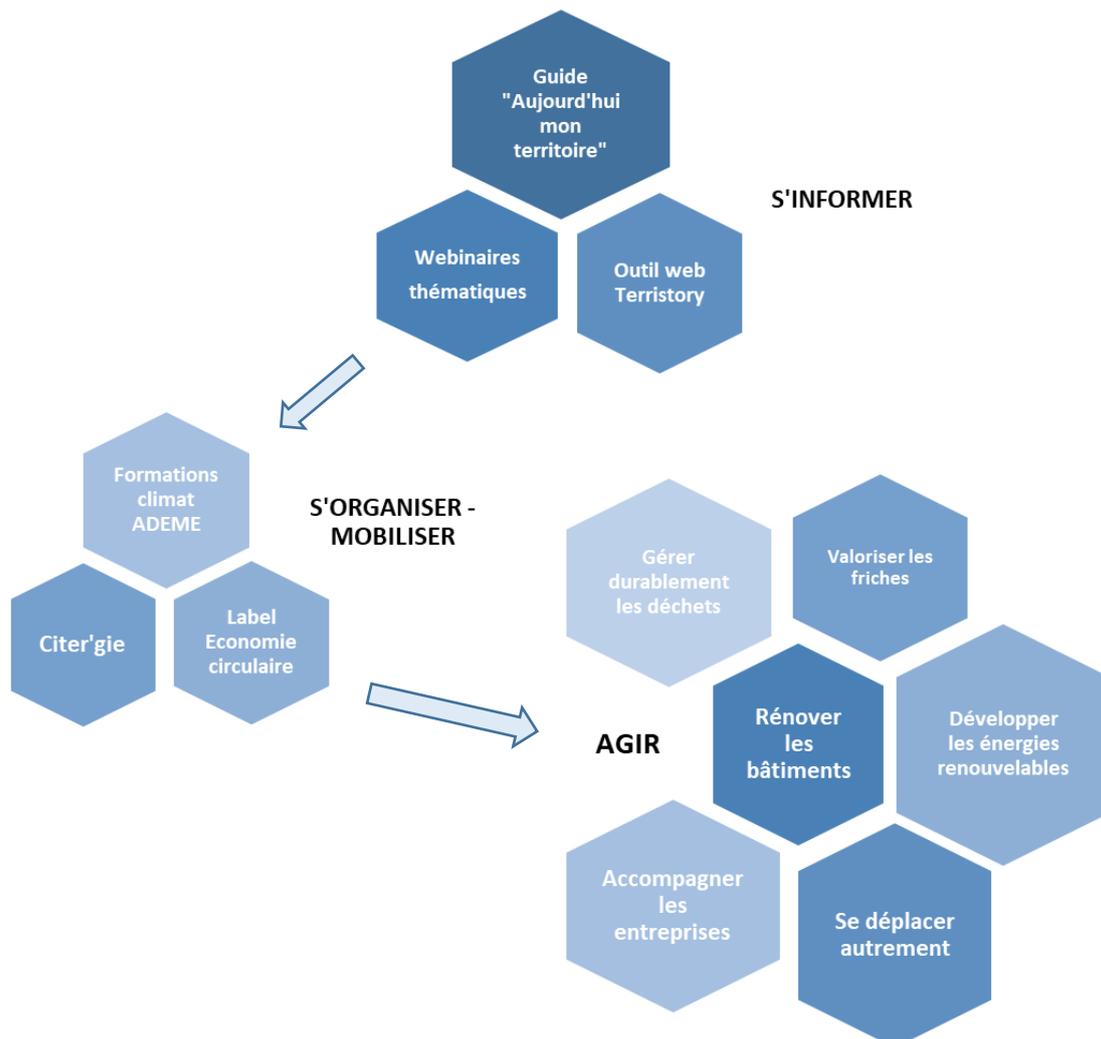


L'offre ADEME pour vos Contrats de Relance et de Transition Ecologique



Démarches territoriales de transition Un accompagnement et des moyens dédiés aux collectivités

L'ADEME, Agence de la Transition Ecologique, est partenaire des démarches Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), Petites Villes de Demain et des projets de territoires associés. Elu.e.s, directeur.trices et technicien.nes de collectivités, ce document vous présente les dispositifs d'appui techniques et financiers de l'ADEME pour réaliser les projets de transition écologique de votre territoire.



Vous vous informez sur les enjeux, les opportunités et les leviers de la transition écologique pour votre collectivité

- **Le guide « Aujourd'hui mon territoire »**

<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/amt-aujourd'hui-mon-territoire-complet-2020-011127.pdf>

Ce guide partage des clés et propose des actions concrètes pour que les collectivités puissent intégrer la transition écologique dans la gestion quotidienne de leurs territoires.



- **Des webinaires thématiques « pour comprendre et agir »**

<https://auvergne-rhone-alpes.ademe.fr/collectivites-et-secteur-public/parcours-des-elues-sur-la-transition-ecologique/webinaires-et/webinaires-elues>

Retrouvez les diaporamas et enregistrements sur neuf thématiques.

- **Les données « énergie » et « économie circulaire » de votre territoire avec TerriStory®**

<https://auvergnerhonealpes.terristory.fr/>

Cet outil d'aide à la décision proposé par AURA-EE fournit des jeux de données cartographiées au service de votre territoire en transition.

Vous organisez et mobilisez votre territoire autour de la transition écologique

- **Les Formations climat ADEME**

https://formations.ademe.fr/formations_climat_agir-pour-redynamiser-la-transition-ecologique--dans-mon-territoire_s4969.html

Gratuites et réalisées en interne à la collectivité, elles proposent un parcours pédagogique pour anticiper, dynamiser, piloter et évaluer une politique de transition écologique territoriale. Elles sont à destination des élu.e.s et des agents des EPCI.

- **Les programmes de labellisation Cit'ergie et Economie Circulaire**

Ces deux programmes de management et de labellisation accompagnent et valorisent les politiques d'excellence mises en œuvre par les collectivités dans les domaines :

- Climat-air-énergie : <https://citergie.ademe.fr/>

- Economie circulaire : <https://www.optigede.ademe.fr/demarche-territoriale-economie-circulaire-referentiel>



A noter : En Auvergne-Rhône-Alpes, l'ADEME, la Région et le CIRIDD accompagnent 24 collectivités dans l'appropriation du Référentiel Economie Circulaire ; la deuxième campagne de candidature est ouverte jusqu'au 16 avril 2021 : <https://www.eclaira.org/articles/h/appel-a-candidatures-deploiement-du-referentiel-economie-circulaire-en-auvergne-rhone-alpes.html?from-notification=20210209>

Vous agissez pour la transition dans votre territoire

→ Vous développez la chaleur renouvelable sur votre territoire

- Les appels à projets du Fonds Chaleur 

Le fonds chaleur ADEME est un outil de subvention qui accompagne les projets (études et investissements) des collectivités et des entreprises pour **développer la chaleur renouvelable et les réseaux associés** (bois énergie, solaire thermique, géothermie, méthanisation) à partir d'un seuil de production. Les appels à projets sont à retrouver sur la plateforme AGIR :

<https://fondschaleur.ademe.fr/>

- Le Contrat de Développement des Energies Renouvelables thermiques

Pour accompagner les plus petits projets, l'ADEME propose ce contrat. Vous êtes une collectivité et vous souhaitez accompagner les acteurs de votre territoire à convertir leurs installations de chauffage avec des énergies renouvelables et locales.

Vous disposez à travers ce **Contrat de Développement des EnR** d'une enveloppe du **Fonds Chaleur** déléguée par l'ADEME, à gérer et animer sur votre territoire, sur une période de 3 ans. Cette enveloppe vous permet de subventionner (pour les études et les travaux) les maîtres d'ouvrages porteurs de projets de production de chaleur renouvelable. Vous bénéficiez d'un accompagnement technique et financier de l'ADEME dans la conduite de votre programme d'actions (prospection, mobilisation des acteurs, accompagnement et instruction des projets).

- <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/contrat-developpement-energies-renouvelables-thermiques>

Votre territoire est peut-être déjà couvert par un tel dispositif. Le département de la Loire par exemple est couvert à 100% par les contrats de Saint-Etienne Métropole et du SIEL. Pour connaître cette couverture, renseignez-vous.

→ Vous rénovez vos bâtiments

- Un **centre de ressources régional** dédié à la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires publics est à votre disposition, offrant un site internet (<https://www.renotertiaire-aura.fr/>) mais aussi des ateliers et webinaires pour s'informer. Pour débiter, les **fiches de contact** (<https://www.renotertiaire-aura.fr/tertiaire-public/ressources/fiches-departementales>) vous permettront d'identifier **vos relais d'information et d'accompagnement** au niveau départemental.
- Le programme national **ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique)**, porté par la FNCCR et financé par des certificats d'économie d'énergie (CEE), met à disposition et finance des outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics. Vous pouvez consulter les ressources proposées et les AAP en cours au lien suivant : <https://www.programme-cee-actee.fr/>.

- **Profitez de l'offre spécifique de soutien à l'accompagnement et ingénierie de l'ADEME**

- *Vous êtes une petite commune ou collectivité avec peu de moyens d'ingénierie et vous souhaitez rénover votre patrimoine bâti :*

L'ADEME coordonne le projet européen BAPAURA, qui vise la mise en place d'un **accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires publics**, grâce à l'appui de neuf partenaires territoriaux. Sur les territoires couverts par le projet (<https://bapaura.fr/partenaaires>), sont proposées **une ingénierie technique et financière**, financée par l'Union Européenne, pour la rénovation de leurs bâtiments (depuis le montage du projet jusqu'à sa réalisation).

- *Vous êtes une collectivité désireuse de garantir ou sécuriser la performance énergétique des opérations de rénovation de son patrimoine bâti :*

Etablissez un **Contrat de Performance Énergétique (CPE)** pour garantir les gains énergétiques des rénovations entreprises sur vos bâtiments : l'ADEME vous accompagne en finançant 50% de votre Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) (<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-dune-amo-renovations-energetiques-globales-contrat-performance>).

Sécurisez la qualité de votre rénovation énergétique globale par une **démarche qualité de commissionnement** : l'ADEME vous accompagne en finançant 50% de la mission (<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-dune-mission-commissionnement-renovations-energetiques-globale>).

→ **Vous souhaitez optimiser la gestion des déchets et développer l'économie circulaire sur votre territoire**

L'ADEME vous accompagne dans la réalisation de projets visant à réduire les déchets collectés dans le cadre du service public et à augmenter leur valorisation, selon les objectifs fixés par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

- **La Tarification Incitative des déchets**

Avec cette tarification, le montant de la taxe (ou redevance) d'enlèvement des ordures ménagères (OM) varie en fonction de la quantité de déchets produits. La majorité des collectivités l'ayant mise en œuvre observe une baisse de 30 à 50 % de la quantité d'OM résiduelles collectées.

Vous êtes une collectivité exerçant la compétence collecte des déchets, l'ADEME finance :

- L'étude préalable : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-dune-etude-prealable-a-mise-place-a-lextension-tarification-incitative>
- La mise en œuvre opérationnelle : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-a-investissement-a-mise-oeuvre-tarification-incitative>

- **La généralisation du tri à la source des biodéchets**

Pour généraliser le tri à la source des biodéchets en déployant des solutions de proximité (compostage partagé ou autonome, broyage des déchets verts, etc.) et/ou de collecte séparée et valoriser localement les déchets alimentaires triés à la source (plateforme de compostage), l'ADEME finance :

- L'étude préalable : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/subvention-a-etude-prealable-tri-a-source-traitement-biodechets-menages>
- Les investissements via l'appel à projets AURABIODEC – *clôture le 4 juin 2021* : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210316/aurabiodec2021-70>

- **Le tri des déchets ménagers et professionnels**

L'ADEME soutient les investissements des collectivités dans la création ou la modernisation de centres de tri d'emballages ménagers et papiers graphiques liée à l'extension des consignes de tri, ainsi que de déchèteries spécialisées dans l'accueil des déchets d'activités économiques (uniquement dans les cas justifiés de carence d'une offre privée assurant ce service). Les aides proposées sont les suivantes :

- L'étude préalable d'un centre de tri : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/subventions-etudes-prealables-a-realisation-centres-tri-preparation-dechets>
- L'étude préalable d'une déchèterie professionnelle : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/etudes-prealables-investissements-decheteries-professionnelles>
- Les investissements via l'appel à projet régional AURADECHET – *clôture le 4 juin 2021* : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210312/auradechet2021-69>

- **Les activités de Réemploi, Réparation et Réutilisation**

L'ADEME vous propose des aides au financement de votre étude territoriale à visée stratégique ou de vos investissements pour le développement des activités de réemploi et réparation sur votre territoire.

- L'étude territoriale : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-dun-diagnostic-territoire-detude-prealable-a-investissement-reemploi>
- Les investissements : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-equipements-reemploi-reparation-reutilisation>

- **Le réemploi, la réduction et la substitution des emballages et contenants, notamment plastique à usage unique**

Ce dispositif permet de financer les études, les expérimentations préalables et les investissements permettant la substitution des emballages et contenants à usage unique par un matériau réemployable ou recyclable : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/aides-reemploi-reduction-substitution-emballages-contenants-notamment-plastique-a>

→ Vous souhaitez développer la mobilité durable sur votre territoire

- **Deux appels à projets « France Mobilités » :**

- L'Appel à manifestation d'intérêt « **Territoires d'Expérimentation des Nouvelles MObilités Durables** » (TENMOD) : <https://www.francemobilites.fr/projets/laureat/appel-manifestation-dinteret-france-mobilites-tenmod-edition-2021>

L'ADEME aide les collectivités à la mise en place d'une démarche de planification de la mobilité des biens et des personnes, et à l'expérimentation de solutions et de services de mobilité et de dé-mobilité innovants.

Clôture de l'AMI le 16 avril 2021 puis le 31 mai 2021.

- **L'appel à projets « AVELO 2 »** : <https://www.francemobilites.fr/projets/laureat/appel-projets-avelo-2-ademe>

Il soutient les collectivités volontaires pour construire leur politique cyclable et faire du vélo un mode de déplacement du quotidien, notamment dans les territoires péri-urbains et peu denses.

Clôture de l'AAP le 16 juin 2021.

- **Diversifier les énergies du transport : hydrogène et GNV**

- **Appel à projets « Ecosystèmes Territoriaux Hydrogène »** : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201013/ecosysh22020-165>

Il aide des investissements dans des écosystèmes qui associent les infrastructures de production / distribution et les usages de l'hydrogène (industriels, mobilité, alimentation stationnement). Les collectivités constituent des opératrices territoriales essentielles du soutien de cette filière en permettant le développement de ces nouvelles infrastructures et usages par les différents acteurs du territoire.

Clôture le 14 septembre 2021

- **Appel à projets GNVolont'Air Territoires** - Aides au surcoût des véhicules bioGNV/GNV pour favoriser l'émergence de nouvelles stations : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210127/biognv2021-33>

Vous souhaitez investir dans un ou plusieurs véhicules bioGNV/GNV pour votre collectivité dans le cadre de la création d'une nouvelle station sur votre territoire. Le présent AAP vise à financer le surcoût des véhicules bioGNV/GNV et participe ainsi à accélérer le déploiement de solutions d'avitaillement économiquement viables dans les zones encore non équipées en station.

Clôture le 12 décembre 2021

→ Vous souhaitez valoriser les friches industrielles et urbaines de votre territoire

Vous êtes une collectivité de moins de 100 000 habitants et vous souhaitez vous engager dans des démarches d'anticipation à la requalification des friches polluées, afin d'intégrer ces espaces dégradés dans votre planification territoriale.

Vos contacts à la direction régionale de l'ADEME en Auvergne-Rhône-Alpes :

Contacts	Thématiques – Expertise - Départements
Patxi KLINGEBIEL patxi.klingebiel@ademe.fr 04.72.83.46.23 Sylvain AVRIL sylvain.avril@ademe.fr 04.73.31.52.93	Programme de labellisation Cit'ergie
Nelly LAFAYE nelly.lafaye@ademe.fr 04.73.31.52.90 David BREMOND david.bremond@ademe.fr 04 72 83 46 29	Contrat de développement des EnR thermiques Développement de la chaleur renouvelable (03, 15, 42, 43, 63) Développement de la chaleur renouvelable (01, 07, 26, 38, 69, 73, 74)
Loïc LE QUILLEUC loic.lequilleuc@ademe.fr 04.73.31.52.96 Marie JEANMOUGIN marie.jeanmougin@ademe.fr 04.72.83.46.10	Rénovation bâtiments tertiaires publics Rénovation bâtiments tertiaires publics – projet BAPAURA
Coralie BELICARD coralie.belicard@ademe.fr 04 72 83 09 33	Tri, collecte et valorisation des Biodéchets Réemploi, réparation Label Economie circulaire
Claire SAUGUES claire.saugues@ademe.fr 04 73 31 52 91	Tarifcation Incitative des déchets
Hervé CHALAYE herve.chalaye@ademe.fr 04 73 31 52 97	Centres de tri des déchets Déchèteries professionnelles
Jean-Paul GEORGES jean-paul.georges@ademe.fr 04.72.83.46.03	Revalorisation et aménagement des friches
Mathias COPY mathias.copy@ademe.fr 04.72.83.46.22	Management de la mobilité durable – Vélo et développement des nouvelles mobilités durables
Anne-Sophie HERREBAUT anne-sophie.herrebaut@ademe.fr 04.72.83.46.06	AAP GNVolont'AIR
Eric GASPARD eric.gaspard@ademe.fr 03 88 15 58 92	Ecosystèmes territoriaux hydrogène